



# **CADRE DE CONCERTATION ET D'ORIENTATION POUR LE DIALOGUE ETAT/SECTEUR PRIVE (CODESP) EDITION 2023**

## **SOUS THEME I**

**QUEL PARTENARIAT PUBLIC/PRIVÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DES ZONES INDUSTRIELLES, DES PÔLES DE CROISSANCE ET DES PLATEFORMES ÉCONOMIQUES (ZONE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE, ZONE FRANCHE, ZONE D'ACTIVITÉS DIVERSES, ETC.)?**



Aristide Coulibaly  
Consultant





# PLAN

- I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**
- II. BESOINS STRATEGIQUES DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES AU BURKINA FASO**
- III. FORMES DE COLLABORATION POUR L'AMENAGEMENT DES ZAE**
- IV. REGARD SUR DES MODELES DE COLLABORATION**
- V. RECOMMANDATION ET AVIS**



## I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le déficit de Zones d'activités économiques (ZAE) constitue une entrave à la croissance économique au Burkina Faso. En plus du manque d'espace pour accueillir de nouveaux investisseurs dans les ZAE existants, les services qui y sont liés sont de faible qualité et ne permettent pas de répondre à la demande.

Aussi, l'aménagement de nouvelles ZAE reste confronté aux difficultés liées à la mobilisation foncière et/ou à l'insuffisance de ressources financières dédiées au projet.

On se demande dès lors s'il ne faut pas aller au-delà des procédures classiques de contractualisation (marché publics), explorer les possibilités d'une implémentation des modèles réussis en PPP. C'est sans doute ces questionnements qui sont à l'origine de la présente communication.



## **II- BESOINS STRATEGIQUES DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES AU BURKINA FASO 1/2**

### **1- AMELIORATION DE LA QUALITE INFRASTRUCTURELLE**

Les ZAE sont en deçà des exigences minimales des standards internationaux : Elles sont faiblement équipées et ne respectent pas les règles en matière de politique de développement durable, d'écologie et de respect de la protection des normes environnementales.

### **2- MEILLEURE GESTION**

Les prestations de biens et services liées aux ZAE sont souvent de faible qualité. Il y a également une faible coordination des structures en charge de la gestion des ZAE qui agissent parfois sans concertation préalable.

### **3-MEILLEUR ENTRETIEN**

Les actifs liés aux ZAE sont souvent mal entretenus; ce qui a pour effet d'augmenter les coûts et de réduire les profits.

## **II- BESOINS STRATEGIQUES DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES AU BURKINA FASO 2/2**

### **4- BESOINS BUDGÉTAIRES**

Les infrastructures souffrent d'une insuffisance de ressources. Le Burkina Faso n'investit pas suffisamment dans le financement des ZAE (BM 2018) pour répondre aux demandes dans ce secteur et soutenir la croissance économique

**Quel rôle le secteur privé peut-il jouer dans l'aménagement des ZAE ?**



### **III- FORMES DE COLLABORATION DANS L'AMÉNAGEMENT DES ZAE 1/3**

Dans l'aménagement des ZAE au Burkina Faso , le secteur privé peut intervenir principalement par deux méthodes:

#### **1- Les marchés publics ( accords multiples )**

Dans ce mécanisme de collaboration, le privé apparaît simplement comme un prestataire de service.

Bien conduit, il peut apporter des solutions aux problèmes de la qualité infrastructurelle mais est inefficace en ce qui concerne les problèmes de:

- **Gestion**
- **D'entretien**
- **De financement**



### **III- FORMES DE COLLABORATION DANS L'AMÉNAGEMENT DES ZAE 2/3**



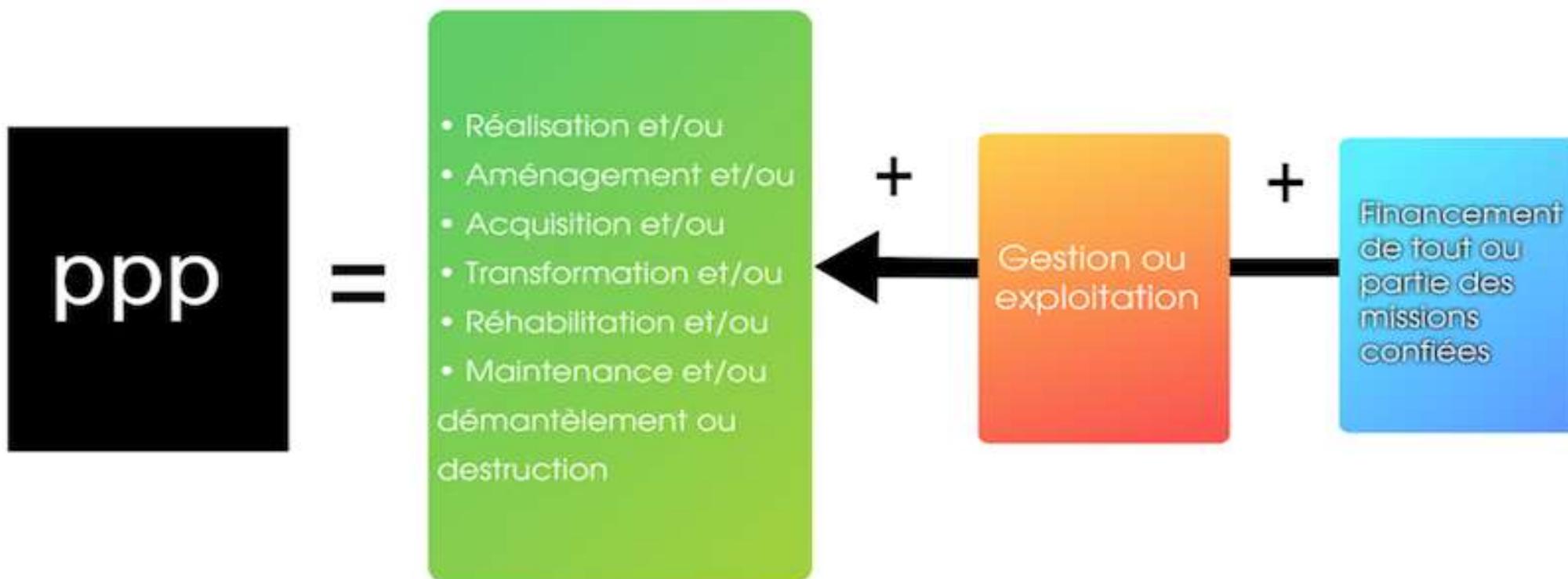
#### **2- le partenariat public privé ( accord global)**

Il vise la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation de projets publics par un accord global.

C'est un contrat à long terme et implique dans sa structure une association entre le public et une ou plusieurs entreprises du secteur privé, à toutes les phases du projet (conception, réalisation, financement et exploitation), il intègre le partage des responsabilités, des risques et des retombées entre les partenaires.

### III- FORMES DE COLLABORATION DANS L'AMÉNAGEMENT DES ZAE 3/3

#### 3- Schéma descriptif du PPP



## IV – LES FORMES DE PPP 1/2

Il existe une multitude de types de PPP en fonction des pratiques et des pays. Au Burkina Faso nous avons:



à paiement public

Versement du prix  
par l'autorité contractante

à paiement par les usagers

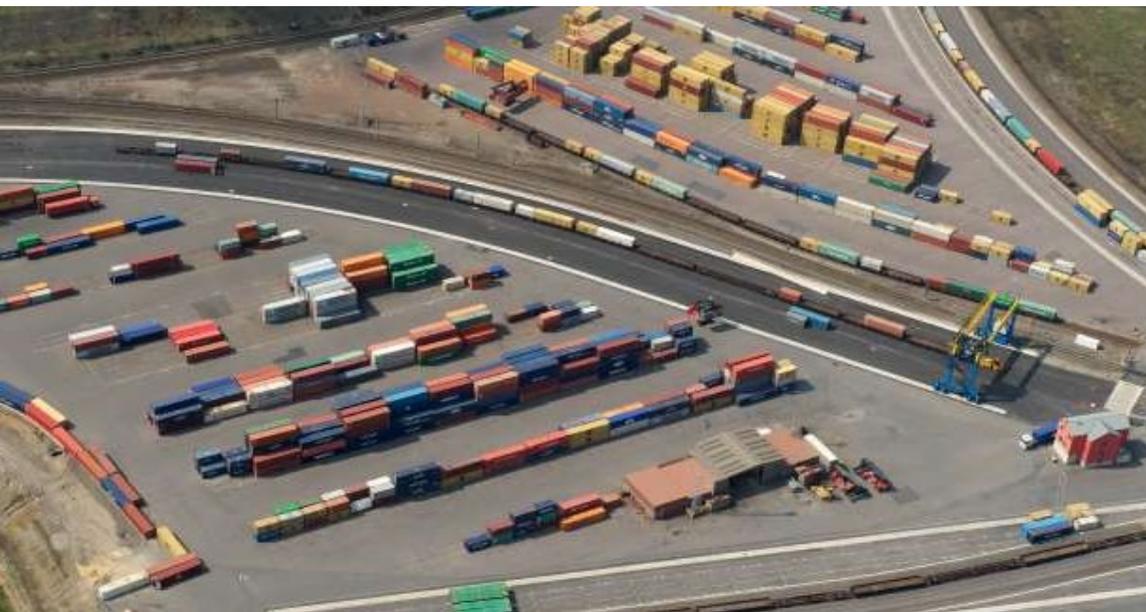
Droit d'exploiter assorti  
d'un prix ( DSP)

## IV – LES FORMES DE COLLABORATION PPP 2/2

- **BUILD-OPERATE-TRANSFER (BOT) : construire-exploitation et transfert**
- **BUILD-OWN-OPERATE-TRANSFER (BOOT) : construire- s'approprier-exploiter-transférer**



Modèles anglo-saxon



## V- AVANTAGES ET INCONVENIENTS DES MODES DE CONTRACTUALISATION

MODE DE CONTRACTUALISATION	AVANTAGES	INCONVENIENTS
<b>MARCHES PUBLICS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Moins couteux en terme d'investissement</li><li>• Garde l'essence du service public</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Financement entièrement apporté par le public</li><li>• davantage exposés aux retards</li><li>• Plus exposé à la corruption et à la fraude</li></ul>
<b>PPP</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Préfinancement des ouvrages par le privé</li><li>• l'infrastructure est mise en place sans retards importants</li><li>• améliore l'analyse et la planification du projet grâce à l'expertise du privé</li><li>• perspective d'investissement à long terme (permet de garder les actifs en bon état)</li><li>• Transfert de risques vers le secteur privé</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Risque de surendettement</li><li>• Montage complexe et un engagement sur une longue durée</li><li>• L'existence d'un coût lié à la dette</li><li>• caractère déséquilibré de la négociation entre l'opérateur privé rompu à ce genre de contrat et l'acteur public moins armé techniquement et juridiquement</li></ul>

## **VI- AVIS SUR LE MODE DE CONTRACTUALISATION AVEC LE SECTEUR PRIVE 1/2**

- faire confiance aux relations contractuelles car elles aident à préciser les engagements des uns et des autres ;
- susciter un engagement et un leadership politique à l'appui des PPP ;
- renforcer les capacités des institutions de gouvernance des PPP, afin de disposer de compétences techniques de pointe pour la préparation des projets, la passation des marchés et la gestion des contrats...)

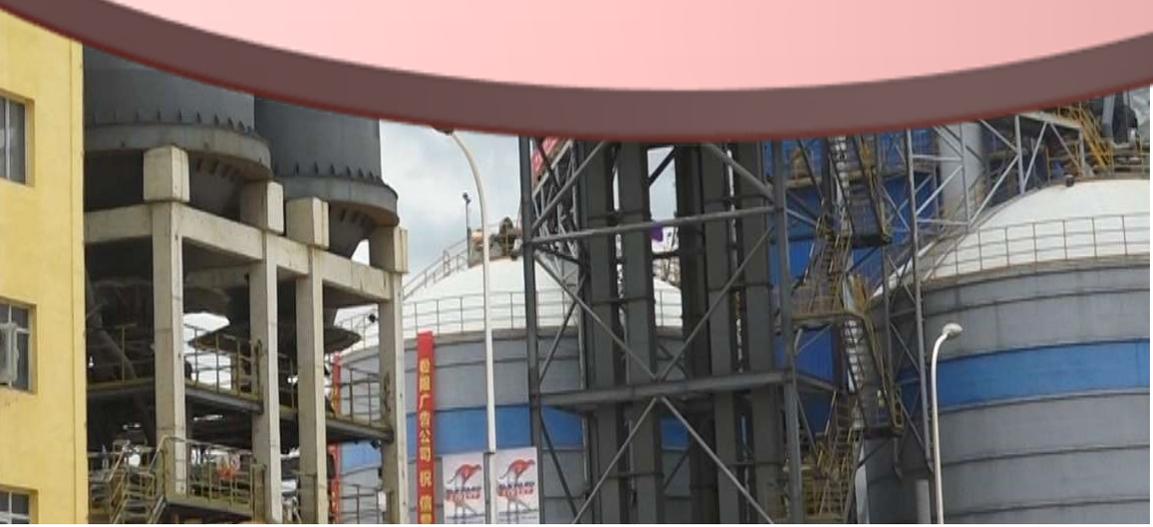
## **VI- AVIS SUR LE MODE DE CONTRACTUALISATION AVEC LE SECTEUR PRIVE 2/2**



**AVIS**

Lorsque le projet ne présente pas de « caractère complexe » ou n'est pas hautement technique, de telle sorte que sa sélection, sa planification, la gestion des contrats et de l'infrastructure est maîtrisé par les capacités des institutions, le mode de contractualisation par le mécanisme des marchés publics est recommandé.

**MERCI POUR VOTRE  
ATTENTION!**



U3

## Diapositive 14

---

**U3**

Remplacer le poignet de main entre deux Blancs par un poignet de main entre un Noir et un Blanc.

USER; 04/11/2022